02/1

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 11 mars 2002

Présents

Mme Marie-Christine LABROUSSE, M. David ABIKER, M. Frank BARON, M. Gilles LE CHATELIER, M. Christian LEQUESNE.

M. Antoine ASSERAF, M. Julien BOURROUILHOU, M. Romuald DZOMO-NKONGO, M. Pascal HOUGRON, M. Anthony MESLE, Melle Claire PIEROT, Melle Gwenaëlle PERRIER.

Excusés

M. Nicolas DAHAN, M. Erhard FRIEDBERG, M. James McCEARNEY (procuration à MC. LABROUSSE).

directeur adjoint

chargée de mission auprès du directeur adjoint

chargée de mission à la direction de la communication

M. Léonard GOURINAT.

Assistaient à la séance

M. Guillaume PIKETTY Mme Morgane LE BERRE

Melle Gaëlle COUTANT

I. Election des présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire.
p. 2
II. Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles.
p. 3
III. Programme de travail et constitution des groupes de travail.
p. 4
IV. Commission de l'aide sociale.
p. 6
V. Adoption des procès-verbaux des 26 novembre et 3 décembre 2001.
p. 6
VI. Echanges d'informations sur des questions diverses.
p. 7

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 MARS 2002

La séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de Guillaume Piketty. Il précise qu'il ne préside la séance que jusqu'à l'élection des présidents enseignant et étudiant de la Commission paritaire. Il rappelle que la Commission paritaire est intégralement élue tous les trois ans mais que tous les ans, les élus étudiants font l'objet d'un renouvellement à la suite des élections de janvier. Il propose donc de commencer par un tour de table, afin que chacun puisse se présenter.

I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT DE LA COMMISSION PARITAIRE

Guillaume PIKETTY indique qu'il y a un collège unique pour chacune des deux élections et qu'il s'agit d'un scrutin majoritaire à deux tours. Il propose de commencer par l'élection du président enseignant. Il rappelle que Gilles Le Chatelier était président enseignant l'année dernière et demande s'il y a des candidats.

■ Election du président enseignant

Gilles LE CHATELIER est candidat à sa propre succession.

Vote:

Gilles LE CHATELIER est réélu président enseignant par 11 voix pour, avec un bulletin nul.

■ Election du président étudiant

Julien BOURROUILHOU est candidat à la présidence étudiante. Il espère pouvoir permettre un dialogue serein et libre au sein de la Commission paritaire, comme cela a été le cas depuis deux ans. Il souhaite également un renouvellement de la présidence, puisqu'il y a deux ans, le président était un élu de Sud et un élu de l'Unef l'an dernier.

Anthony MESLE se présente au nom de l'Unef, qui a été très largement majoritaire cette année aux élections syndicales. Comme l'année dernière, il souhaite animer un débat libre au sein de la Commission paritaire. Il juge également important que les débats soient menés dans la continuité, notamment ceux qui ont été entamés l'an dernier, comme le débat sur la démocratisation et les conditions de vie des étudiants à Sciences Po.

Vote:

Anthony Meslé obtient 6 voix, Julien Bourrouilhou en obtient 5. Il y a 1 abstention. Un deuxième tour est organisé.

(Arrivée de David Abiker.)

Julien BOURROUILHOU et Anthony MESLE présentent à nouveau leur candidature.

Vote:

Anthony MESLE est élu président étudiant au deuxième tour par 7 voix pour, contre 5 à Julien Bourrouilhou et 1 abstention.

Guillaume PIKETTY le félicite et cède la présidence du reste de la séance au président enseignant.

II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

Gilles Le CHATELIER indique qu'il s'agit d'un scrutin à collèges séparés, plurinominal majoritaire à deux tours.

Guillaume PIKETTY explique que cette sous-commission issue de la Commission paritaire statue sur les problèmes relatifs aux libertés politiques et syndicales et aux activités culturelles. Le collège étudiant et le collège enseignant votent séparément pour des binômes. Chaque binôme comporte un titulaire et un suppléant. Il faut élire deux binômes de membres enseignants et deux binômes de membres étudiants. L'année dernière, chez les enseignants, David Abiker et James McCearney étaient titulaires et Frank Baron et Marie-Christine Labrousse étaient suppléants. Chez les étudiants, Alice Desprez et Raphaël Chambon étaient titulaires et Pierre Chassat et Sébastien Lime étaient suppléants. Il ajoute que James McCearney, absent, a indiqué que si quelqu'un voulait sa place, il n'y voyait pas d'inconvénient, mais qu'il la conserverait volontiers sinon. Il propose une suspension de séance pour que les binômes candidats se constituent.

Chez les étudiants, Gwenaëlle Perrier se présente comme titulaire et Claire Piérot comme sa suppléante. Romuald Dzomo-Nkongo se présente comme titulaire et Julien Bourrouilhou comme son suppléant.

Vote:

Le binôme Gwenaëlle PERRIER / Claire PIEROT est élu avec 5 voix pour.

Le binôme Romuald DZOMO-NKONGO / Julien BOURROUILHOU est élu avec 7 voix pour.

Chez les enseignants, David Abiker se présente comme titulaire et Marie-Christine Labrousse comme sa suppléante. Frank Baron se présente comme titulaire et James McCearney comme son suppléant.

Vote:

Le binôme David ABIKER / Marie-Christine LABROUSSE est élu avec 6 voix pour.

Le binôme Frank BARON / James McCEARNEY est élu avec 5 voix pour.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Guillaume PIKETTY indique qu'il présentera ces propositions de programme de travail en quatre points.

1. La poursuite du processus de diversification sociale du recrutement des étudiants

Le développement de ce processus se fera suivant deux axes. Le premier consiste à suivre de très près l'expérimentation de la procédure de conventions d'éducation prioritaire, avec un tout premier bilan qui devrait intervenir dans les prochains jours. Ce bilan à mi-parcours de la première année de fonctionnement consistera en un bilan du premier semestre de scolarité des 17 étudiants ainsi sélectionnés, de leur intégration et de leurs résultats. On peut constater que 5 de ces 17 étudiants ont été élus délégués de conférence, ce qui est le signe d'une bonne intégration. En termes de résultats, 3 ou 4 connaissent de légères difficultés, 3 ou 4 des difficultés plus importantes et les autres s'en sortent très bien. Les quelques étudiants connaissant des difficultés devront être davantage aidés au second semestre. Dans leur grande majorité, ces 17 étudiants sont très bons en langues, en géographie et en économie. Ils s'en sortent bien en institutions politiques et leurs difficultés principales se cristallisent sur l'enseignement d'histoire. Il faudra tirer les leçons qui s'imposent de ces résultats. En tout état de cause, on ne note aucune situation désespérée. Pour ceux qui sont en difficultés, les choses devraient pouvoir se rétablir d'ici la fin de l'année universitaire en cours.

Par ailleurs, la direction propose de continuer à réfléchir, dans le cadre du groupe de travail sur la démocratisation, à l'amélioration de la procédure qui existe aujourd'hui et à la création d'autres procédures permettant la diversification socio-culturelle du recrutement.

2. Les propositions d'innovations pédagogiques

L'enseignement des langues à Sciences Po est un sujet essentiel, qui a déjà été abordé dans le cadre de réunions informelles. Il s'agit maintenant de travailler plus précisément sur cette question dans les semaines qui viennent, afin de pouvoir appliquer les premières mesures dès la rentrée de la prochaine année universitaire.

Le deuxième volet de l'innovation pédagogique est la réflexion autour de la création de nouveaux enseignements et de nouvelles majeures de spécialisation, avec trois axes. Le premier consiste à réfléchir sur l'ouverture d'une nouvelle majeure consacrée aux métiers du sport. Ces métiers ont pignon sur rue dans un certain nombre de pays avec lesquels Sciences Po a des partenariats universitaires. Ils commencent à s'implanter en France, mais très peu de formations supérieures de qualité préparent à ces métiers. Il semblerait, d'après les contacts pris par la direction, qu'il y ait de véritables débouchés pour les étudiants de Sciences Po qui seraient formés à ces métiers. Cette nouvelle majeure pourrait voir le jour dès la rentrée prochaine.

La deuxième majeure dont l'ouverture est envisagée porterait sur les métiers de la défense. Elle serait composée de modules qui pourraient être ouverts en collaboration étroite avec Saint-Cyr. La direction a commencé à réfléchir avec les responsables de l'Ecole militaire supérieure de Saint-Cyr sur des enseignements communs à Paris et, le cas échéant, à Saint-Cyr. Cette majeure pourrait profiter de l'opportunité considérable que représente la réforme des études de Saint-Cyr, qui va entrer en vigueur et qui devrait permettre une véritable ouverture des programmes et des filières d'admission.

La troisième majeure qui pourrait être créée serait le résultat d'une réflexion autour des métiers de la fonction hospitalière. La gestion hospitalière du côté des soignants et du côté des gestionnaires au sens propre ne donne pas entièrement satisfaction. Un certain nombre de personnels l'ont manifesté récemment. La direction souhaite donc réfléchir à ce que pourrait être une filière de spécialisation qui permettrait à des soignants de s'impliquer davantage dans la gestion et à des gestionnaires de mieux comprendre les métiers des soignants. Chaque année, des médecins, des infirmiers et infirmières entrent à Sciences Po en 4ème année. Ceux-là en particulier seraient intéressés par une telle formation.

Il est également prévu de faire évoluer les modules déjà existants. Ce point, récurrent, a déjà été abordé dans le cadre du groupe de travail Suivi des études. Un certain nombre d'enseignements ont d'ores et déjà évolué. D'autres pourraient le faire, par exemple ceux qui mènent aux métiers des fonctions publiques, à la suite des travaux de la cellule de réflexion portant sur ces métiers et sur les filières qui peuvent y conduire. On pourrait également réfléchir à l'évolution des enseignements de finance, d'économie, ou d'histoire en 1er cycle.

Le dernier volet d'innovation pédagogique consistera en la poursuite de la création de doubles diplômes avec des universités ou des établissements d'enseignement supérieur partenaires en France ou à l'étranger. Trois doubles diplômes sont envisagés pour l'instant : un diplôme juridique avec Paris I, un diplôme avec la *London School of Economics and Political Science* et un troisième avec la *Stockholm School of Economics*. Ces doubles diplômes sont actuellement en cours de négociation et les Conseils seront appelés à se prononcer sur leur création.

3. L'internationalisation

Le premier élément, qui devrait être abordé prochainement dans le cadre du groupe de travail sur le suivi des études, porte sur les modalités d'admission des étudiants étrangers en 1er cycle. Il convient de réfléchir à ces modalités, maintenant que les 1ers cycles délocalisés ont commencé à fonctionner en régime de croisière. Il s'agit de traiter de façon équitable les étudiants étrangers dans l'ensemble des 1ers cycles de Sciences Po et de poursuivre l'intégration internationale.

La direction fera à l'automne 2002 un bilan de la Convention européenne des étudiants de Sciences Po. Ce processus, qui est en cours depuis six mois, a donné lieu à l'ouverture d'un certain nombre d'enseignements à Sciences Po et à la tenue d'un séminaire à Cluny rassemblant des étudiants et des enseignants de Sciences Po. Ce séminaire s'est tenu en février 2002, pendant les vacances de l'intersemestre. Ce processus devrait arriver à un terme provisoire en juin 2002 et on en fera un premier bilan à l'automne.

Il faudra également suivre de très près le fonctionnement des 1ers cycles délocalisés. Un bilan sera présenté en juin 2002, quand on en sera à une année universitaire pleine à Poitiers et Dijon et deux années universitaires à Nancy. Il est prévu de continuer à travailler sur ces 1ers cycles à l'avenir.

4. Les informations traditionnelles et les groupes de travail

La vie associative a toujours été importante à Sciences Po. Elle était déjà clairement mentionnée dans le précédent contrat quadriennal avec l'Etat. Elle est au cœur du contrat qui est en cours de négociation et devra continuer à occuper une place importante à Sciences Po. Une série de présentations devant la Commission paritaire est prévue. La Semaine des Arts sera abordée aujourd'hui. La Commission procédera également aux auditions traditionnelles du Ciné-Club, de l'Association sportive, du BDE et de Sciences Po Conseil. La Commission aura également à connaître des activités du CROUS à Sciences Po, de l'aide sociale, du fonctionnement et des résultats de Sciences Po Avenir. Elle sera également informée, comme chaque année, sur les nouveaux accords internationaux passés par Sciences Po, sur la rentrée et les examens, ainsi que sur les élections.

Il est proposé aux membres des Conseils de participer à trois groupes de travail. Le premier, qui a trait à la démocratisation, existait déjà et continue son activité. Le deuxième porte sur le suivi des études. Enfin, il est proposé de recréer le groupe de travail sur la vie étudiante, qui pourrait entre autres travailler sur la rénovation des services de documentation, et sur des solutions permettant d'en améliorer l'accès. Les personnes intéressées par tel ou tel groupe pourront s'inscrire en fin de séance. Le groupe de travail sur le suivi des études se réunira dès demain pour parler des modalités d'admission des étudiants étrangers en 1er cycle.

b) Questions et observations

Julien BOURROUILHOU demande si la question de l'aide sociale sera traitée, comme les années précédentes, dans le groupe de travail sur la démocratisation ou dans le groupe sur la vie étudiante. C'est une question transversale.

Guillaume PIKETTY répond qu'elle relèverait plutôt du groupe de travail sur la démocratisation. Mais il rappelle qu'il existe une Commission de suivi de l'aide sociale, dont la vocation est d'être régulièrement informée du fonctionnement de l'aide sociale à Sciences Po et de faire des propositions le cas échéant.

IV. COMMISSION DE SUIVI DE L'AIDE SOCIALE

Guillaume PIKETTY indique que cette Commission importante existe depuis maintenant six ans. Elle comporte 12 membres : 4 enseignants élus au Conseil de Direction ou à la Commission paritaire, 4 étudiants élus au Conseil de Direction ou à la Commission paritaire et 4 membres non enseignants du personnel ayant un rapport direct avec les étudiants. Ces 4 salariés de Sciences Po sont traditionnellement désignés par le directeur. Celui-ci a proposé de siéger cette année à Sophie-Anne Descoubès, directrice de la scolarité, Isabelle de Vienne, secrétaire générale de l'Ecole doctorale, Cyril Delhay, chargé de mission responsable du projet Convention d'Education prioritaire, et David Garibay, chargé de mission à la Direction des affaires internationales et des échanges. Ces 4 personnes ont accepté. Les 4 représentants enseignants sont reconduits d'une année sur l'autre, jusqu'aux prochaines élections. Il reste aux 16 élus étudiants du Conseil de Direction et de la Commission paritaire à désigner 4 représentants, selon la procédure qui leur conviendra. Guillaume Piketty leur demande de procéder assez rapidement à cette désignation et de communiquer les résultats à la direction, afin que cette Commission puisse se réunir et siéger comme il se doit. Il rappelle que l'année dernière, les élus étudiants membres de la Commission étaient Simon Barthelmé, Anthony Meslé, Pierre Chassat et Julien Bourrouilhou.

V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DES 26 NOVEMBRE ET 3 DECEMBRE 2001

Les procès-verbaux sont adoptés.

VI. ECHANGES D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Guillaume PIKETTY rappelle que l'usage est de faire part au président de la Commission de l'existence de sujets concernant les questions diverses en début de séance.

Gaëlle COUTANT fait le point sur la Semaine des Arts, dont le programme prévisionnel a été distribué aux membres de la Commission. La sixième édition de la Semaine des Arts aura lieu du 8 au 12 avril et aura cette année pour thème le rêve. Le programme prévisionnel comporte une explication de ce thème et présente les projets de décoration des différents lieux de Sciences Po. Cette année, la décoration se fera en partenariat avec des salles de théâtre et avec un site internet. La spécificité de la Semaine des Arts est de faire intervenir, sous la coordination du BDE, les associations de Sciences Po autour de projets variés. Un appel à projets est lancé chaque année par le BDE. Toutes les associations sont invitées à participer, à l'exception de celles qui ont un caractère politique ou religieux.

Cette année, 15 associations participeront à la Semaine des Arts. L'appel à projets a été lancé à la fin du semestre dernier. Le programme prévisionnel comporte un récapitulatif des projets proposés. Une convention régit les relations entre le BDE et les associations reconnues qui participent à cette manifestation. L'organisation de la Semaine des Arts est maintenant dans sa phase de communication vis-à-vis des étudiants, notamment à travers l'affichage et la distribution de programmes, mais aussi vis-à-vis des enseignants et de la direction. Cette année, il est important de souligner que l'organisation de la Semaine des Arts a tenté d'impliquer les 1ers cycles, notamment le 1er cycle de Nancy en organisant une exposition commune. L'organisation des représentations se fait en collaboration avec les différents services de Sciences Po, notamment pour la sécurité, le planning et l'audiovisuel. Les premières répétitions techniques avec le service audiovisuel auront lieu la première semaine d'avril. Cette année, pour la première fois, un projet collectif sera réalisé dans le cadre de la Semaine des Arts. Six étudiants participent à un projet collectif dans ce cadre : deux élus du BDE, une permanencière et trois étudiants qui sont venus spontanément se joindre à cette organisation. Une septième personne pourrait participer à ce projet collectif. Ces étudiants, s'ils font des majeures différentes, ont tous une expérience dans le domaine de la communication événementielle.

En ce qui concerne le budget, le BDE dispose chaque année d'une somme qui lui est attribuée pour l'organisation de la Semaine des Arts. Il le redistribue ensuite entre les différentes associations participant à cette manifestation. Cette année, l'association Tous en scène, qui présentera une comédie musicale, a fait appel au fonds d'intervention associatif en complément de la somme redistribuée par le BDE.

Gwenaëlle PERRIER souhaite aborder la question de la cafétéria. Elle demande si l'on pourrait diversifier l'offre de plats. Elle réitère la demande de plats chauds déjà présentée par les étudiants.

Antoine ASSERAF signale que l'offre manque de salades. Il estime également qu'il faudrait plus de plats sans viande, en pensant aux étudiants qui souhaitent manger hallal, cacher, ou qui sont végétariens. Si la cafétéria ne propose pas de plats chauds, il propose de l'équiper au moins d'un four à micro-ondes.

Guillaume PIKETTY répond que les cafétérias sont gérées par le CROUS. Sciences Po ne saurait prendre de décision unilatérale à ce sujet. Ces questions devront être traitées avec Monsieur Monchicourt. Guillaume Piketty lui soumettra ces demandes et lui demandera de venir répondre aux étudiants. Il pourra ainsi indiquer ce qu'il peut et ne peut pas faire et les étudiants pourront préciser leurs demandes.

Claire PIEROT aborde la question de la bibliothèque. Elle indique qu'il y a d'abord un problème de locaux, puisqu'il n'y a actuellement que deux salles de lecture au lieu de six auparavant. A partir de 10 heures du matin, il est impossible de trouver une place. En outre,

le catalogue de la bibliothèque n'est pas actualisé, si bien que des ouvrages semblent parfois être disponibles alors qu'ils ne le sont pas. Enfin, les délais d'obtention des ouvrages sont trop longs.

Guillaume PIKETTY répond que le déménagement des services de documentation du 30 rue Saint-Guillaume a été effectué en six semaines, ce qui est remarquable. Mais il est compréhensible qu'à la fin de ce processus de déménagement, il y ait quelques difficultés. Guillaume Piketty rappelle que la bibliothèque n'a rouvert que la semaine dernière, puisque jusque là, il s'agissait de déplacer les collections. En ce qui concerne les délais, maintenant que les collections ont intégré les lieux où elles doivent séjourner pendant l'année à venir, les délais seront ceux annoncés sur les documents d'information. Ce n'était pas le cas la semaine dernière, en raison de quelques problèmes d'organisation, mais les délais devraient être respectés à partir de cette semaine. Le groupe de travail sur la vie étudiante pourra signaler d'éventuels problèmes à l'avenir. En ce qui concerne les catalogues, Guillaume Piketty ignorait que leur mise à jour n'était pas complète. Il transmettra cette information à Joëlle Muller, afin que les mises à jour soient faites le plus vite possible. En ce qui concerne les locaux, Sciences Po ne peut pas créer de salles. Guillaume Piketty tentera de trouver une solution, mais le problème risque de durer jusqu'à l'achèvement des travaux.

Antoine ASSERAF indique que de nombreux étudiants se sont plaints que les dates d'examen étaient annoncées trop tard. Plus les étudiants viennent de loin, plus tôt ils doivent s'organiser pour leur retour chez eux, notamment pour prendre des billets d'avion. Ils leur est nécessaire de connaître les dates d'examen le plus tôt possible, au moins un mois à l'avance.

Guillaume PIKETTY répond que la période des examens de fin de semestre et de diplôme est connue longtemps à l'avance. Elle s'étend de la fin des cours jusqu'à la fin juin, sauf pour le grand oral, qui a lieu jusqu'à la fin de la première semaine de juillet. Tous ceux qui ont à prendre un billet d'avion savent donc quand se terminent les examens. En ce qui concerne les dates exactes de chaque examen, il est un peu tôt pour les connaître.

Romuald DZOMO-NKONGO signale que lorsqu'il y a des personnalités invitées à Sciences Po, les étudiants sont parfois frustrés parce qu'ils ne peuvent assister à la conférence. Cela a été le cas lorsque Mikhaïl Gorbatchev est venu à Sciences Po.

Guillaume PIKETTY répond que lorsqu'une personnalité du rang de Mikhaïl Gorbatchev vient à Sciences Po, sous réserve de la venue de quelques personnalités politiques et journalistes, toutes les places sont ouvertes aux étudiants et enseignants qui souhaitent assister à la conférence. Sauf s'il y a un cours à ce moment, la personnalité est reçue dans l'amphi Boutmy et une retransmission télévisée est diffusée dans les amphis Chapsal et Leroy-Beaulieu, avec possibilité de poser des questions par navettes. A eux tous, Ces amphis permettent de recevoir 850 personnes environ. Il est impossible de faire plus, puisqu'il n'y a pas d'autre amphi de grande taille.

Antoine ASSERAF croit savoir que lors de la venue de M. Gorbatchev, il restait très peu de places dans l'amphi Boutmy pour les étudiants, de nombreuses places ayant été réservées à la presse et aux invités. Les étudiants auraient souhaité se trouver dans l'amphi Boutmy et ne voyaient pas l'intérêt de regarder Gorbatchev à la télévision dans les autres salles.

Guillaume PIKETTY souligne que cela leur aurait permis de poser des questions s'ils le souhaitaient. Il admet qu'il faut trouver un équilibre entre le fait que ce type d'événement est important pour Sciences Po et attire la presse et le fait qu'il est destiné en priorité aux étudiants.

David ABIKER fait remarquer que si le ratio de personnalités et d'invités dépassait 50% des places au détriment des étudiants, il serait solidaire des remarques de ces derniers. Si aujourd'hui Sciences Po est capable de faire venir M. Gorbatchev, c'est grâce aux étudiants. Personne ne s'intéresserait à Sciences Po s'il n'y avait pas les étudiants.

Gaëlle COUTANT, qui a participé à l'organisation de cette visite, souhaite apporter certaines précisions. Il y avait une très grande majorité d'étudiants, malgré l'impression que certains ont pu avoir. La liste d'invités était très minoritaire par rapport aux étudiants présents. Le rez-de-chaussée de l'amphi Boutmy était intégralement réservé aux étudiants, ainsi que la plupart des places au balcon.

Julien BOURROUILHOU pense qu'en dehors du nombre strict de places, le problème était lié au chaos à l'entrée et au temps d'attente. Il faudrait peut-être trouver un système de tickets.

Gaëlle COUTANT répond que personne à Sciences Po n'aurait pu imaginer le succès qu'aurait cette conférence.

Julien BOURROUILHOU indique que les étudiants ont eu l'impression que cette conférence était trop préparée. Les questions étaient moyennement intéressantes pour eux et n'étaient pas vraiment celles qu'ils auraient voulu poser.

Gaëlle COUTANT répond que cela correspondait à une demande de l'attachée de presse de Monsieur Gorbatchev.

Anthony MESLE souhaite aborder la question des horaires d'ouverture des salles informatiques et des salles de bibliothèque. A l'heure actuelle, les salles informatiques ferment assez tôt alors que les cours continuent jusqu'à 21 heures et les bibliothèques n'ouvrent jusqu'à 21 heures que trois soirs par semaine. Il serait possible de les ouvrir plus longtemps et plus souvent en augmentant le budget pour des étudiants vacataires qui les surveilleraient. En outre, pour avoir une salle de bibliothèque supplémentaire, il demande s'il ne serait pas possible d'aménager la salle 404, qui a à peu près la taille de la salle des périodiques et qui est assez peu utilisée.

Guillaume PIKETTY répond que la bibliothèque, qui est ouverte trois soirs sur cinq jusqu'à 21 heures, n'est pas très remplie le soir. Si on ouvrait ces salles deux soirs de plus pour qu'il n'y ait pas d'étudiants, ce serait dommage. Mais si on constatait un afflux le soir, notamment en raison du fait que la salle est surchargée pendant la journée, il serait envisageable de l'ouvrir tous les soirs. En revanche, pour les salles informatiques, Guillaume Piketty fait remarquer que les ordinateurs risquent d'être volés, ce qui s'est déjà produit. Tant que l'on ne sera pas parvenu à sécuriser complètement ces salles, il ne souhaite pas, à des heures de moindre affluence, laisser à des étudiants la responsabilité de sécuriser ces matériels. Or il n'y a pas suffisamment d'appariteurs d'autant que Sciences Po applique la loi sur les 35 heures.

Anthony MESLE répond que ce sont les appariteurs qui ferment les salles et que quoi qu'il arrive, il y a toujours des appariteurs à l'entrée. Si quelqu'un cherchait à faire sortir un ordinateur, ils le remarqueraient.

Guillaume PIKETTY répond qu'il est déjà arrivé que des ordinateurs disparaissent en pleine journée et que des imprimantes disparaissent puis réapparaissent. Il suppose que cela a coïncidé avec l'impression d'un mémoire de DEA ou d'une thèse. Aujourd'hui, Sciences Po n'a pas assez d'appariteurs pour assurer la surveillance des salles informatiques le soir, quand il y a le plus de risques de vols. En ce qui concerne la salle 404, Guillaume Piketty répond

que Sciences Po est actuellement obligé de louer des salles à l'Alliance française et à l'Ecole des Ponts et Chaussées. Une salle de la taille de la salle 404 est justement une denrée rare et elle est nécessaire à certains enseignements.

Claire PIEROT pense qu'il y a un manque d'information des étudiants sur les nouveaux horaires de la bibliothèque le soir.

Guillaume PIKETTY promet d'améliorer l'information et d'envisager d'ouvrir la bibliothèque plus tard encore ou plus souvent le soir, afin de décongestionner les salles.

Gwenaëlle PERRIER pense que pour les deux soirs où elle ferme plus tôt, on pourrait envisager de l'ouvrir une heure supplémentaire, pas forcément jusqu'à 21 heures.

Romuald DZOMO-NKONGO signale à la Commission paritaire que le panneau d'affichage de la liste internationale est régulièrement vandalisé depuis un certain temps. Une partie de la décoration et des annonces a été arrachée.

Guillaume PIKETTY a en outre eu écho d'insultes écrites sur les parties de panneau restantes. Ce point pourrait être porté à la connaissance de la sous-commission des libertés politiques et syndicales.

Anthony MESLE demande si l'on a des soupçons sur les responsables de ces actes.

Romuald DZOMO-NKONGO répond par la négative.

David ABIKER souligne qu'il est plus efficace de solliciter la sous-commission lorsqu'on connaît les coupables.

La séance est levée à 19 h 31.